

Réforme des collectivités locales

Rapport BALLADUR

I. Quelle est la situation actuelle de l'organisation des collectivités en France et de la répartition chiffrée des collectivités ?

- Finances :
 - Les collectivités disposent de 1/4 des dépenses par rapport à l'Etat
 - Présentation de tableaux concernant :

Tableau : répartition du budget des collectivités en fonction des compétences (en milliards d'euros)

	Régions	Départements	Communes+EPCI
Total	24	62	114
Enseignement	5,1	4,6	6,5
Culture Sport	0,9	2,1	10,9
Social	0,1	29,6	6,0
Réseaux	1,8	4,0	17,4
Transports	5,9	8,8	2,0
Format	4,9		

- Fiscalités en milliards d'euros :

	Régions	Départements	Communes + EPCI
Taxe Habit.		4,8	9,9
Taxe Foncière	1,7	5,8	12,2
Taxe profess.	2,9	8,4	16,5
Ord.Mén			4,8
Mutation		7,8	2,2
Taxe intérieur Produit pétrolier	2,8	4,9	
Vers. transp.			5,6

- En ce qui concerne **les régions**, le rapport Balladur préconise :
 - de se calquer sur les autres pays européens qui ont des régions très fortes.
 - Une région = +/- 3 millions d'habitants
 - Passage de 22 régions à 15, en privilégiant le regroupement des régions actuelles (ex : Basse et Haute Normandie, Alsace-Lorraine,..)
 - Baisse de près de 50% des conseillers en privilégiant un scrutin combiné avec le département

- Au niveau des **départements**, préconisations :
 - suppression des cantons
 - scrutin de liste combiné avec les départements
 - fusion volontaire des départements (contrairement au rapport Attali qui voulait complètement supprimer les départements)

- Au niveau des **communes**, préconisations :
 - Obligation de mettre en place des établissements publics de coopérations intercommunales (EPCI) afin de réduire les différents niveaux d'organisations sous les communes.
 - Décision libre des communes jusqu'en 2013, au-delà, sur décision du préfet
 - Réduction forcée des syndicats
 - Scrutin de liste double (communes/EPCI)

- **Métropoles**, préconisations :
 - 11 métropoles obligatoires (+ grandes villes)
 - Choix pour les suivantes
 - Compétences départementales et communales
 - scrutin de liste double (communes/EPCI)

- **Compétences des collectivités :**
 - Compétences spécialisées pour régions et départements
 - Compétence générale pour communes
 - Fin des financements multiples (une seule aide possible inférieure à 50%) ; financement à 2 niveaux seulement (aide extérieure limitée à 50 %)
 - Suppression des services déconcentrés de l'Etat si compétences régions ou départements pour alléger le nombre de fonctionnaires.

- **Fiscalité totale :**
 - Assiette date de 1970, en fonction de la catégorie du bâtiment traduit en m2. Système vieillot
 - Tentative de révision rejetée par les élus

- Révisions nécessaires pour + de justice (base système actuel + valeur vénale)
- Actualisation obligatoire tous les 6 ans
- Etalement des transferts de charge
- **Taxe professionnelle**
 - Spécifique à la France
 - Basée à 80% sur équipements mobiliers et 20% sur immeubles (avant il y avait aussi les salaires qui étaient pris en compte)
 - Suppression annoncée soit :
 - 28 Mds € perdus par collectivités
 - 17 Mds€ gagnés par entreprises (payés par les entreprises)
 - 11 Mds€ gagnés par l'Etat (du fait des dégrèvements)
 - Création taxe carbone non spécifique aux entreprises

II. Définition et mise en place de la RGPP

- Objectif : Recentrer l'Etat sur son cœur de métier et sur les services à la personne.

6 axes :

- Adapter les missions de l'état aux défis du 21ème siècle
- Améliorer les services pour les citoyens et les entreprises
- Moderniser et simplifier l'état dans son organisation et ses processus
- Valoriser le travail et le parcours des agents
- Responsabiliser par la culture du résultat
- Rétablir l'équilibre des comptes publics et garantir le bon usage de chaque euro
- Organisation des régions (8 directions au lieu de +/-20)
 - Ex : Région Bourgogne et ses départements
 - 4 départements (Yonne, Nièvre, Saône-et-Loire et Côte d'Or)
 - 2 présentations d'organisations différentes en fonction du nombre d'habitants/départements (+ 400 000 habitants, Saône-et-Loire et Côte d'Or et – 400 000 habitants, Yonne, Nièvre)
 - Pour les départements de + 400 000 habitants, la Direction départementale Jeunesse et Sports (DDJS)
 - Pour les départements de - 400 000 habitants, la Direction départementale Jeunesse et Sports (DDJS) s'intègre dans la Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la protection des populations.
 - Ce qui risque de poser un problème d'identification

- La RGPP au Ministère de la Santé et des Sports
 - 3 axes
 - Mieux soigner les Français et rétablir l'équilibre financier du système de santé
 - Renforcer l'effort sur le sport de haut niveau et encourager la pratique sportive du plus grand nombre.
 - Réformer les opérateurs du secteur jeunesse pour une plus grande efficacité

III. Rapport Balladur et son impact dans le sport

- La question du sport dans les rapports précédents avait été oublié par le passé.
- Les compétences des différents niveaux des collectivités et de l'Etat en matière sportive sont précisées.
- Répartition nouvelle des compétences entre collectivités locales et l'Etat en ce qui concerne le sport

	Régions	Départements	Communes	Etat
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Culture (patrimoine, éducation, création, bibliothèques, musées, archives) Sport (subventions) Tourisme	Culture (éducation, création, bibliothèques, musées, archives) Sport (équipements et subventions) Tourisme	Culture (éducation, création, bibliothèques, musées, archives) Enfance (crèches, centres de loisirs) Sport (équipements et subventions) Tourisme	Culture (patrimoine, éducation, création, bibliothèques, musées, archives) Sport (formation, subventions) Tourisme

- Les équipements sportifs devraient relever de la compétence exclusive des communes et de leurs EPCI
- Toutes les collectivités locales conserveraient, en revanche, **la faculté de subventionner** les clubs et associations sportives, à l'exclusion de la région.

La carte des EPCI devra être achevée avant 2014 et il n'y aura plus de création de

pays. Les EPCI vont devenir un échelon important et il faut que le mouvement olympique réfléchisse pour savoir comment il doit se positionner.

- **Les questions que posent le rapport**

- Haut niveau, sport de nature,... non traités ?
- Intercommunalité, l'échelon à investir ?
- La région : interdit de subventionner ?
- Equipements sportifs : qui va financer ?

Concernant la clause générale de compétence, Monsieur MASSEGLIA, président du CNOSF a dans un courrier écrit à Monsieur le ministre Brice HORTEFEUX fait part de son inquiétude. Le ministre, dans sa réponse écrite laisse entrevoir une ouverture.